

CHARTRE D'ENGAGEMENT DU PHARMACIEN D'OFFICINE AGR   MA  TRE DE STAGE

Conform ment   [l'Arr t  du 31 d cembre 2025 portant diverses dispositions relatives aux  tudes pharmaceutiques](#), pour  tre agr  , le ma  tre de stage doit approuver une charte d'engagement conjointement  tablie par les repr sentants universitaires et ordinaires.

M. / Mme m'engage   :

- Respecter et faire respecter la dignit  de la personne humaine; proscrire toute forme de discrimination et se conformer aux pr conisations de la [Charte d'engagement pour la pr vention des violences sexistes et sexuelles des  tudiants /  tudiantes en pharmacie](#)  tablie par la Conf rence des Doyens ;
- Montrer l'exemple d'un exercice professionnel de qualit , conforme   l' tat de l'art, respectueux de la d ontologie pharmaceutique et des exigences du Code de la Sant  Publique ;
- Avoir une disponibilit  suffisante pour consacrer le temps n cessaire   la formation du stagiaire avec p dagogie et bienveillance ;
- Transmettre une formation   la pratique professionnelle pour l'ensemble de l'activit  officinale, y compris pour la gestion entrepreneuriale, et conforme aux textes et pratiques en vigueur ;
- Suivre les formations concourant   la mise   jour des connaissances pour l'exercice officinal et   la ma  trise de stage en fonction des exigences de l'UFR de pharmacie ;
- Respecter les dispositions de la convention de stage notamment en permettant aux stagiaires de suivre les formations pr vues pendant le stage par l'UFR de pharmacie ;
- Respecter les objectifs p dagogiques fix s par l'UFR de pharmacie pour chaque stage et permettre   l' tudiant de conduire un travail personnel pour leur mise en  uvre ;
- Accepter le suivi des stages par les conseillers de stage nomm s par l'UFR de pharmacie et r pondre   leurs demandes ;
- Suivre la progression d'acquisition des comp tences en cours de stage et les  valuer selon des crit res objectifs fournis par l'UFR de pharmacie ;
- Accepter l' valuation par l' tudiant et l'UFR de pharmacie du d roulement et de la formation apport e durant le stage ;
- R pondre favorablement   toute demande de participation aux jurys de validation de stage   l'UFR de pharmacie ;
- Associer, le cas  ch ant, les pharmaciens adjoints d ument missionn s pour accompagner les stagiaires aux formations pr conis es par l'UFR de pharmacie et au suivi des stages ;
- Participer aux  tudes et exp rimentations  ventuellement propos es par la facult  durant le stage;
- Verser une indemnit  mensuelle au stagiaire pour les stages d'une dur e sup rieure   deux mois conform ment aux textes en vigueur.

Conformément au code de déontologie, les différends entre maîtres de stage et stagiaires sont portés à la connaissance du président du conseil de l'ordre compétent, exception faite de ceux relatifs à l'enseignement universitaire.

☐ JE M'ENGAGE À RESPECTER CETTE CHARTE DANS SON INTÉGRALITÉ.

☐ JE PRENDS ACTE QUE TOUT MANQUEMENT DE MA PART PEUT CONDUIRE A LA RÉVISION DE MON AGRÉMENT PAR L'UFR DE PHARMACIE.

À.....

Le.....

Signature du demandeur

Signature du titulaire

Cachet de l'Officine

